

## ORGANISATION DE LA GARANTIE DES METAUX PRECIEUX

### GRECE

#### **1. Système de marquage**

Le fabricant ou l'importateur appose lui-même sur les ouvrages :

- un poinçon indiquant le titre légal en millièmes,
- le numéro du code correspondant à la chambre de commerce dont relève le fabricant ou l'importateur,
- le numéro de code portant identification du fabricant ou de l'importateur et qui lui est attribué par la chambre de commerce de sa circonscription.

#### **2. Conditions d'acceptation des ouvrages sans formalités de garantie**

Les ouvrages grecs ne peuvent être acceptés en France en l'état. Ils doivent être de nouveau poinçonnés avant d'être mis sur le marché national.

##### 2-1 Nom et adresse de l'organisme de contrôle

Il n'existe pas de laboratoire accrédité dans le secteur des métaux précieux.

##### 1-2 Norme d'accréditation de l'organisme

Aucune.